

COMITÉ SYNDICAL DU 19 AVRIL 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018

1 DÉCISION D'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR LE DÉPLOIEMENT DES IRVE

À l'issue de l'analyse des offres pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électrique, le Président rend compte de sa décision n°2018-01 prise en vertu de sa délégation et relative à l'attribution du marché :

- Pour le lot n°1 « Études d'implantation, fourniture, pose, raccordement et signalétique d'IRVE », à l'entreprise C-CAR 53 rue de la République – 60150 THOUROTTE.
- Pour le lot n°2 « Entretien et maintenance d'IRVE » à l'entreprise C-CAR 53 rue de la République – 60150 THOUROTTE.

Pour les deux lots, l'accord cadre fera l'objet d'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins du Syndicat, pour une quantité minimum de 10 infrastructures de recharge et maximum de 25 infrastructures de recharge. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 24 mois, renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois.

2 CRÉATION D'UNE COMMISSION « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Il est proposé de créer une Commission chargée de travailler sur les différentes actions qui pourraient être menées par le SEZEO dans le cadre de la transition énergétique.

Il s'agit dans un premier temps de proposer un dispositif d'aides financières pour les communes qui engagent des travaux relatifs à la maîtrise de l'énergie et à la réduction de leurs consommations.

Cette Commission pourrait être composée de 8 membres afin que tous les secteurs soient représentés.

3 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES

Dans le cadre du renouvellement du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, il est proposé aux membres :

- D'adhérer au groupement de commandes et d'accepter le rôle de Coordonnateur,
- D'autoriser le Président à signer l'acte constitutif du groupement (PJ 1),
- De donner délégation au Président pour arrêter la liste des membres concernés par l'accord-cadre 2019 – 2021 avant le lancement de la procédure d'appel d'offres,
- De donner délégation au Président pour engager la procédure d'appel d'offres pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et des services associés en procédure formalisée,
- De prendre acte que l'accord-cadre et ses marchés subséquents seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'accord-cadre et à ses marchés subséquents,
- D'autoriser le Président à signer ce marché sans limitation de montant considérant la spécificité de la fourniture et l'achat réalisé en groupement.

4 CONVENTIONS DE MANDAT

a. Sous maîtrise d'ouvrage de la commune :

- Enfouissement des réseaux des rues de la Haute Maison, Patton et d'Ognon
Montant total des travaux = 434 201,40 € HT
Part SEZEO (50 % BT) 99 417,79 € HT

b. Avenant aux conventions de mandat

- RESSONS SUR MATZ : enfouissement rues de l'Amiral et du Moulin à Vent

Plus-value sur travaux BT de 2 300 € TTC à charge du SEZEO

- FEIGNEUX : renforcement et enfouissement rue du Chêne, rue de la Vallée et rue de Crépy

Plus-value sur EP et Télécom de 4 200 € TTC à charge de la commune

5 DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

La décision modificative n°1/2018 (PJ2) consiste à ouvrir les opérations liées aux conventions de mandats susmentionnées et aux travaux de renforcement sous maîtrise d'ouvrage complète du SEZEO.

Il s'agit de transferts de crédits entre les comptes.

BOULARRE : renforcement aérien rue des Fontaines 87 600 € TTC

GODENVILLERS : renforcement aérien rue d'En Haut 63 000 € TTC

GRANDFRESNOY : renforcement aérien rue des Prés et rue Coquet 121 200 € TTC

Le Président,
O. FERREIRA

